



Rapport annuel 2016



RAPPORT ANNUEL 2016

sur le développement durable



En application de l'article 255 de la loi Grenelle 2

RAPPORT DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2016

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, introduit l'obligation d'un rapport relatif au développement durable. Ce rapport précisé dans le décret du 17 juin 2011 soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le vote du budget, d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le territoire intercommunal doit être apte à agir et à anticiper les mutations de la société, le développement durable doit ainsi se trouver au cœur des réflexions des projets de l'EPCI afin d'optimiser son fonctionnement.

Les bénéfices immédiats se retrouvent au niveau de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, de l'insertion et de la cohésion sociale, du développement de l'activité économique locale.

Le rapport est présenté suivant les **5 finalités du développement durable élaborées** par le Ministère du développement durable dans le cadre de référence des projets territoriaux et des agendas 21.

- 🌍 **la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;**
- 🌍 **la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;**
- 🌍 **la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;**
- 🌍 **l'épanouissement de tous les êtres humains ;**
- 🌍 **la dynamique de production et de consommation responsable.**

🌍 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE : la mobilité durable

Le pôle d'échange multimodal a été créé sur Carpentras en 2015 pour favoriser les échanges entre les différents modes de transport, améliorer la qualité de vie des usagers et des riverains, et renforcer l'offre de transports publics sur le territoire.

Depuis 2015, la CoVe a mis en cadencement son nouveau réseau de bus en lien avec l'arrivée du TER.

Ainsi :

- 880 000 voyageurs ont été transportés, soit une hausse de + 10%/2015 pour 888 000 km de réseau
- 49 arrêts équipés en PMR (Personne à Mobilité Réduite) (25 arrêts en 2014)
- 3 200 personnes pour la fête de la cerise à Venasque



La navette « Carpentras-le Ventoux » n'a pas fonctionné en 2016 sur la saison hivernale : faute de neige.



🌍 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES : la gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage, la suppression des produits phytosanitaires

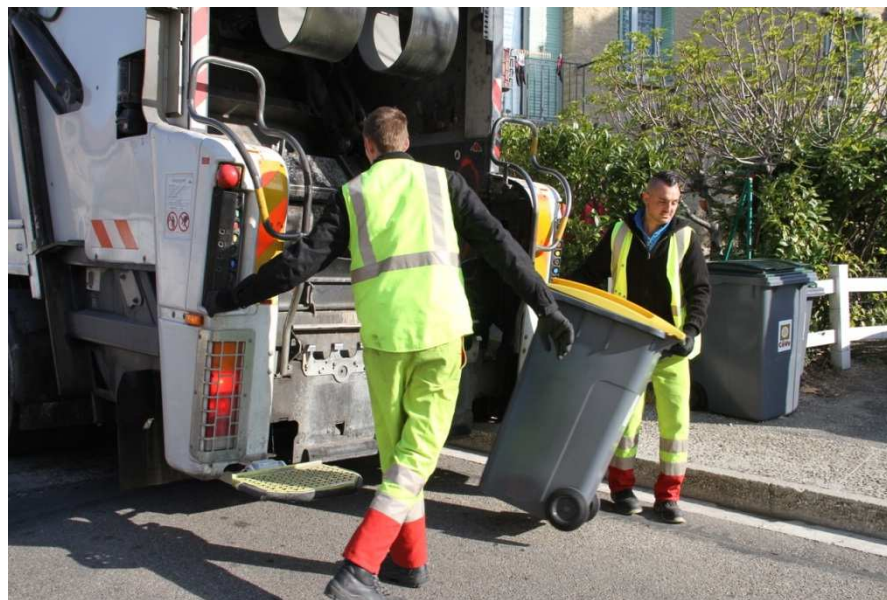
A/ Le cadre stratégique de la CoVe : la gestion des déchets

Le Grenelle 2 puis la loi sur la transition énergétique de juillet 2015 ont fixé des objectifs de réduction des déchets :

- mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire pour les collectivités dès 2016 avec une réduction de 50% dès 2025
- réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés par habitants en 2020 par rapport à 2010
- augmentation de la valorisation matière (dont bio déchets) de 55% en 2020 et tri à la source des bio déchets généralisé d'ici 2025

Indicateurs phares sur le territoire :

- Quantité de déchets recyclables collectés : 3 194 tonnes soit -6% par rapport à 2015
- Tonnage d'ordures ménagères/habitant : 19 500 tonnes soit 277 kg/hab (pour 70 258 hab) soit +1,4% par rapport à 2015
- Le verre : 2 221 tonnes, soit +2,2% par rapport à 2015
- Nombre de composteurs distribués depuis 2009 : 2 423



1. Optimisation de la collecte des déchets et mise en place des opérations de qualité dans les villes et villages de la CoVe

La CoVe a modifié ses modalités de collecte des déchets pour répondre aux objectifs du Grenelle 2 et aux besoins des habitants.

La collecte du tri en porte à porte a été mise en place en décembre 2013 pour favoriser le tri sélectif. En 2016, les médiateurs du tri ont mené sur 20 communes (16 911 bacs jaunes contrôlés) un suivi qualité pour vérifier que les consignes de tri sont bien assimilées et également réduire le coût de la collecte.

Avec le suivi qualité, on est passé de 21% de refus de collecte après avoir sensibilisé les habitants. Pour mémoire, on avait 35% de refus en 2015.

Cette opération a permis de développer la sensibilisation et la communication auprès des habitants pour les aider à améliorer le tri et sensibiliser les habitants (5 400 opérations en porte à porte ont eu lieu en 2016 par les médiateurs du tri).

La CoVe a également mis en place la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) qui a permis de valoriser énergétiquement 1 193 tonnes de déchets mobiliers qui auparavant étaient enfouis.

2. La lutte contre le gaspillage dans les cantines

La CoVe a répondu à un appel à projets sur la restauration collective lancé par l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement) et a été sélectionné avec 10 communes et 2 intercommunalités en PACA. Cet appel à projets a pour but d'accompagner l'EPCI dans un programme de 8 formations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, les achats durables, la connaissance de l'offre locale, l'éducation et la sensibilisation autour de la restauration collective durable (le personnel et les enfants/convives), le développement et préservation du foncier agricole etc...

La CoVe va ainsi pouvoir en faire bénéficier les cantines communales faisant parties du groupe de travail (soit 15 cantines communales, 4 000 repas/jour environ).



Cette prise en compte de la restauration collective s'inscrit également dans l'approvisionnement à la gestion des déchets de cantines. C'est pourquoi, une campagne est menée en partenariat avec les cantines communales afin d'organiser des pesées sur le gaspillage alimentaire et de pouvoir le diminuer.

Cette approche globale passe par la mobilisation de l'ensemble du personnel des cantines (du gestionnaire au cuisinier, aux ATSEM et animateurs périscolaires...) au travers d'un accompagnement financé par la CoVe et assuré par l'Université Populaire auprès de ces différents publics.

Ainsi les cantines de Carpentras, Aubignan, Flassan, écoles RPI (Regroupement Public Intercommunal), de St-Pierre-de-Vassols et le Barroux/Suzette, ont pris part à ce projet contre le gaspillage alimentaire.



B/ La réduction des produits phytosanitaires dans les espaces verts : le cadre stratégique

De nouvelles obligations réglementaires concernant la gestion des espaces verts s'imposent aux collectivités territoriales en supprimant l'ensemble des produits phytosanitaires d'ici le 1^{er} janvier 2017. Ces produits ont des impacts non négligeables sur la santé des agents et des habitants, sur les finances avec l'achat des produits (pesticides, herbicides...), ainsi que sur la pollution des sols et de l'eau.

1. L'accompagnement des communes de la CoVe

Le service environnement et énergie de la CoVe s'est engagé pour accompagner les communes dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

En 2015, la CoVe a travaillé en collaboration avec les étudiants en licence professionnelle paysages du CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) de Carpentras qui ont élaboré un pré-diagnostic sur les pratiques des 25 communes.

En 2016, ce partenariat s'est poursuivi avec l'accompagnement de 8 communes volontaires (Carpentras – Caromb - Malaucène – Lafare - Suzette - La Roque-Alric - Saint-Didier – Sarrians) ainsi que la CoVe sur ses propres espaces verts) pour tester de nouvelles méthodes de gestion alternative adaptées à chaque espace et favoriser la reproduction des bonnes pratiques dans l'ensemble des communes.



Cette démarche vise à :

- favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement,
- protéger la santé des habitants et des agents,
- limiter la pollution de l'eau,
- préserver la biodiversité.

La suppression de l'utilisation des pesticides engendre une évolution des espaces verts où la végétation spontanée reprend ses droits, nécessitant la mise en place de nouvelles pratiques de gestion.

La CoVe accompagne aussi les communes dans le volet communication lors de la mise en œuvre de la gestion différenciée afin d'informer le public, le sensibiliser sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et de fédérer autour de cette action. Une affiche et des panneaux ont été réalisés par la CoVe et ont été proposés aux communes, ainsi qu'une brochure « Jardiner autrement », des fiches techniques pour les agents....



**NOTRE COMMUNE
S'ENGAGE**



 **CARPENTRAS**
Capitale du Comtat Venaissin



🌍 PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS : le tourisme, l'animation culturelle, l'action éducative et sportive

A/ Le développement touristique : le cadre stratégique

La loi NOTRE de 2015 a renforcé les compétences des intercommunalités. Ainsi, la promotion du tourisme est transférée à la CoVe à partir du 1^{er} janvier 2017. Il s'agit en réalité de toutes les missions jusqu'à maintenant confiées aux offices de tourisme locaux : accueil, information, promotion, mise en réseau de professionnels.

La création d'un Office de Tourisme Intercommunal

En 2016, la CoVe a préparé cette nouvelle organisation territoriale en collaboration avec l'ensemble des élus et les acteurs touristiques du territoire. L'objectif est la création d'un Office de Tourisme Intercommunal (OTI) pour le 1^{er} juillet 2017.

L'OTI sera le regroupement des douze structures actuelles sous un même statut juridique. Cette mutualisation de moyens permettra notamment d'être plus lisible pour les visiteurs, de mutualiser les énergies et les compétences des salariés, de renforcer les missions actuelles et d'envisager de nouvelles actions.

En 2016, les élus ont également souhaité appliquer la taxe de séjour payée par les visiteurs, de façon harmonisée et cohérente sur l'ensemble de son territoire. Les recettes perçues sur l'ensemble des catégories d'hébergements permettront dès le 1^{er} janvier 2017 de mettre en œuvre la stratégie touristique.

Indicateurs phares tourisme

165 000 visiteurs accueillis dans les 12 offices de tourisme, syndicat d'initiative ou point info tourisme du territoire



B/ Le cadre stratégique : villes et pays d'art et d'histoire

Le Ministère de la culture attribue l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Le label a fêté ses 30 ans en 2016. Il garantit la compétence des guides-conférenciers et des animateurs du patrimoine et la qualité de leurs actions. La CoVe a obtenu le label en 1998 et s'est vue ainsi confier l'animation et la coordination de toutes les actions relatives au pays d'art et d'histoire.

1. L'animation culturelle du territoire

De nombreuses visites guidées coordonnées par le service culture et patrimoine, ont lieu tout au long de l'année sur le territoire de la CoVe :

- les visites guidées, ateliers et conférences : 4 523 personnes individuelles et 140 groupes dont un certain nombre de visites ont été adaptées en anglais, en allemand, et pour les personnes porteuses de handicap et/ou public titulaire du RSA ;
- les visites en scène, balades en scène et conférences en scène ont réuni pour leur part 1 955 personnes ;
- les journées du Patrimoine ont accueilli près de 8 467 personnes sur le territoire dont 1 818 dans le cadre des animations CoVe
- 3 expositions temporaires au CIAP ont accueilli une trentaine de classes de lycée (dont 20 pour l'exposition sur le lycée Victor Hugo) ;
- les ateliers 6/12 ans ont accueilli près de 74 enfants ;
- les soirées d'automne ont accueilli près de 3 548 personnes sur deux week-ends (concerts, spectacles enfants et cinéma).

2. Le réseau des bibliothèques

Les actions du réseau s'articulent autour de la rencontre de différents publics : la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et tout public.

Les actions se déroulent au sein des bibliothèques ou « hors les murs » pour aller à la rencontre des publics là où ils se trouvent.

Ces actions sont coordonnées par le réseau et développées par les bibliothécaires, en partenariat avec les acteurs du livre et de la culture sur le territoire et en région, mais également avec des acteurs sociaux du territoire :

- 364 personnes y ont participé à des ateliers artistiques menés par des illustrateurs, auteurs et artistes ont été menés sur le territoire ;
- 9 ateliers autour du numérique ont eu lieu tout au long de l'année dans des bibliothèques auprès d'un public familial et scolaire réunissant 124 personnes ;
- 15 spectacles ont eu lieu réunissant près de 900 personnes pour la programmation culturelle du réseau des bibliothèques « Mots et Merveilles » (un spectacle par bibliothèque de novembre à avril) ;
- l'animation du groupe « petite enfance et bibliothèques », initié en janvier 2015, ce travail a été labellisé « Première Page » par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Indicateurs phares culture

Nombre de manifestations proposées sur le territoire : 356

Nombre de personnes présentes : 4 523 personnes individuelles (dont 299 dans le cadre des conférences) et 140 groupes dont 18 pour un public RSA

Nombre de spectacles Mots et Merveilles : 15 spectacles réunissant près de 900 personnes

Nombre de guides vacataires en 2016 = 10

C/ Service actions éducatives : zoom sur le sport

Le service actions éducatives a modifié son programme de l'école intercommunale des sports. Elle est passée de 3 stages pour 300 enfants de 6 à 10 ans (CP/CM2), à 8 stages du CP à la 3ème (6 ans à 14 ans) permettant ainsi à près de 800 enfants d'en bénéficier.

11 animateurs sportifs assurent l'encadrement de ces sportifs leur permettant de tester de nouveaux sports comme le kinball (une sorte de ballon prisonnier géant), le beach-volley, le baseball, le golf, l'escalade, ou de pratiquer les indémodables que sont le football, le tennis, le rugby, le VTT et le ski.

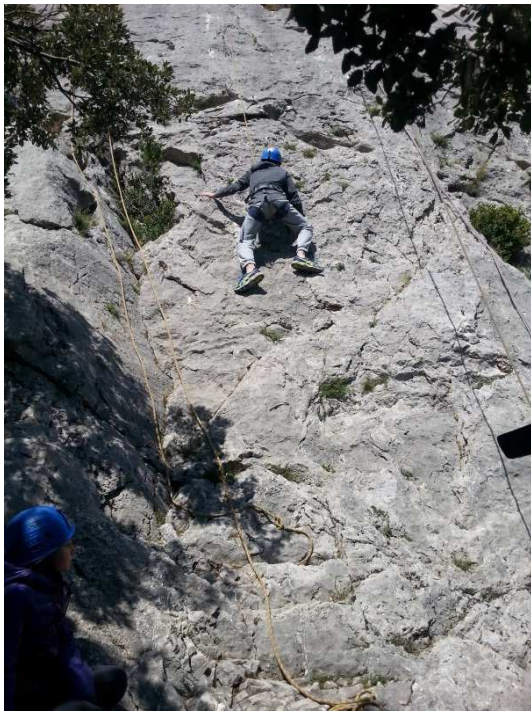


D/ Les démarches internes

Le COS (Comité des Œuvres Sociales) permet à près de 300 agents actifs et retraités de la CoVe de bénéficier d'avantages sociaux proposés par le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

L'Amicale des agents de la CoVe a pour but d'organiser des loisirs pour développer le lien social (sortie Camargue, bowling, patinoire, escalade, splashworld, ok corral, organisation du Noël de la CoVe).

Il a réuni 62 adhérents et mis en place 7 animations avec près de 435 personnes (soit 145% de plus). Il permet également aux sportifs de profiter du prêt du gymnase des pompiers pour faire du sport entre 12h et 14h, deux fois par semaine (badminton, ...).



🌍 LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS : la petite enfance, l'atelier santé ville, l'habitat

1. La petite enfance

La compétence petite enfance a été prise par la CoVe en 2004. A ce jour, 13 structures multi-accueil existent sur le territoire proposant 435 places d'accueil collectif par les différents gestionnaires. La CoVe gère directement 4 structures multi accueil intercommunales (crèche de Caromb, Saint-Didier, Aubignan et Loriol-du-Comtat) et participe au financement de 4 structures associatives. Il demeure également 5 crèches de gestion communale.

Sur le territoire, il existe également une offre privée d'assistants maternels (642 places proposées) ou micro crèches (20 places)

La CoVe a en 2015 puis en 2016, accompagné la structure « Les P'tits Mousses » du centre social Villemarie de Carpentras à l'élargissement de ses horaires afin de faciliter l'accès à un mode de garde aux familles disposant d'une activité professionnelle à horaires atypiques. Ainsi, les nouvelles plages horaires sont : 5h45 – 21h15. Cette expérimentation a permis à 18 enfants de profiter de cet élargissement des horaires.

En 2016, les élus ont décidé de l'élargissement de la compétence petite enfance. Ce transfert des structures communales petite enfance rendra la compétence plus lisible pour le public et simplifiera le parcours des familles qui ont besoin de modes d'accueil. La CoVe deviendra ainsi l'interlocuteur unique pour tout ce qui concerne la petite enfance.

Des groupes de travail ont mobilisé les équipes des différentes collectivités concernées pour préparer ce transfert (3 crèches de Carpentras, les crèches de Malaucène et de Bédoin, les LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants) de Carpentras et Malaucène). Environ 80 agents seront transférés à la CoVe dès le 1^{er} janvier 2017.



2. L'atelier santé ville

L'atelier santé ville a été relancé en janvier 2016 avec un partenariat État, ville de Carpentras, CoVe et centre hospitalier.

C'est une démarche locale de coordination d'acteurs et de programmation d'actions en prévention et promotion de la santé qui a pour but la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Elle est conçue comme une politique contractuelle dans le cadre de la politique de la ville.

L'atelier santé ville vise à agir sur les déterminants de santé et à impliquer une multitude d'acteurs venant des champs social, sanitaire, médico-social, éducatif...

L'année 2016 a démarré avec l'élaboration du diagnostic local de santé (recueil des besoins de santé des habitants identifiés par les professionnels lors d'une réunion multi-partenariale et recueil des attentes des habitants par un questionnaire). Ensuite, des actions ont été mises en place par l'atelier santé ville à destination des habitants et des professionnels du territoire comme :

- des séances d'information sur les dispositifs de l'assurance maladie, sur le pass santé et la contraception à destination des professionnels (36 professionnels présents),
- une conférence sur la nutrition à destination des habitants de la CoVe (70 participants),
- des séances d'information sur l'hygiène buccodentaire à destination des élèves de CP dans les écoles de la Quintine et François Jouve à Carpentras (une centaine d'élèves) en partenariat avec la CPAM,
- des séances d'information sur l'hygiène buccodentaire des enfants et les dépistages des cancers à destination des habitants du quartier Villemarie et Pous du Plan (16 habitants adultes).

L'atelier santé ville est également un relais de communication sur les actions et formations en lien avec la prévention et la promotion de la santé sur le territoire.

Atelier Santé Ville



CARPENTRAS
Capitale du Comtat Venaissin



3. La politique Habitat de la CoVe

Deux OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ont été menées par la CoVe en 2015.

La première, l'OPAH Multisites lancée en mai 2013 est arrivée à son terme en juillet 2015. Elle concernait les 25 communes de la CoVe (sauf centre ancien de Carpentras) et les publics ciblés étaient les propriétaires occupants modestes et très modestes, et les propriétaires bailleurs des centres anciens (sauf Carpentras), ainsi que les syndicats de copropriétaires.

L'objectif de cette OPAH était de lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, de lutter contre la précarité énergétique et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Le bilan très positif de cette OPAH a permis le dépôt de 189 dossiers pour les propriétaires occupants, et de 4 dossiers pour les bailleurs. Le montant des travaux générés est de 3 209 950€ HT, dont 70% environ de subventions. 1€ investit par la CoVe a ainsi engendré près de 5,2€ de subventions. Pour 1€ investit, 1,5€ de chantier a été réalisé par l'économie locale.

Dans le cadre du programme national « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique, la CoVe en bonifiant ses aides a ainsi facilité la réduction de la facture énergétique pour 127 logements. Pour exemple, le gain énergétique après travaux se situe autour de 44%. Avant les travaux, les 85% des logements étaient classés en catégorie énergie de G à E et après réhabilitation, 62% des logements étaient classés de D à A.

La seconde, l'OPAH RU (Renouvellement Urbain) du centre ancien de Carpentras, a concerné 7 logements pour des travaux lourds qui ont engendré un gain énergétique moyen de 45%.

LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES : achats durables et facilitateur de clauses d'insertion

1. Démarche interne : les achats responsables

Le service commande publique s'est engagé dans une démarche d'optimisation de l'utilisation des deniers publics en matière d'achat, avec l'accompagnement du service environnement énergie.

La commande publique constitue en effet, l'un des principaux leviers sur lesquels repose une politique d'éco-responsabilité pour une administration/collectivité.

En achetant responsable, les pouvoirs publics assument un rôle de précurseur et influent sur les opérateurs économiques répondant aux marchés en les incitant à proposer des prestations ou des fournitures susceptibles de répondre à certaines exigences sociales ou environnementales. Cette politique a également une notion d'exemplarité et vise à sensibiliser les citoyens par des achats plus responsables.

En 2016, sur les 25 mises en concurrence lancées, 16 intégraient un critère développement durable (modalités de transports, gestion des déchets, insertion...), soit 64% (tous sur le volet environnemental, dont 1 seul comprenait aussi le volet social en tant que critère) (pour mémoire 44% en 2015) répartis comme suit :

- marché de travaux : 2 sur 4 (50%), de fournitures : 7 sur 8 (87,5%), de services : 7 sur 13 (53,85%).

2. Un facilitateur de clauses d'insertion à la CoVe

En 2016, l'arrivée dans les locaux de la CoVe d'un facilitateur de clauses d'insertion, porté par le CIE 84 (Collectif Insertion Emploi) a permis d'améliorer la recherche de solutions d'insertion sociale et professionnelle sur le territoire du Vaucluse et notamment de la CoVe, afin d'encourager les maîtres d'ouvrage à mettre des clauses sociales dans leurs marchés publics.

Il y a 17 marchés en cours sur le territoire de la CoVe (4 marchés de services, 13 marchés de travaux), 7 marchés sont terminés, 15 marchés sont à l'étude, 24 168 heures sont prévues (soit 13,28 ETP) et 15 320 heures réalisées (soit 8,42 ETP).

Ainsi 74 bénéficiaires ont pu profiter de la clause d'insertion dont 10 femmes, 47 étaient issus du territoire CoVe dont 29 de Carpentras.